

## Nathalie Fontanet

Députée au Grand Conseil  
Candidate à l'élection au Conseil  
d'Etat 2018

### Je m'engage pour les Genevois

Candidate à l'élection au Conseil d'Etat en 2018, c'est avec fierté et conviction que je porterai le programme du PLR Genève pour la législature 2018-2023 afin d'assurer la prospérité de notre canton et offrir aux Genevois des conditions et une qualité de vie les meilleures possible.

#### Le PLR s'engagera notamment en faveur :

- de la sécurité, garantie de notre liberté,
- du maintien des conditions-cadres afin que nos entreprises se développent et créent de l'emploi,
- de finances publiques saines qui permettent à l'Etat d'assurer à long terme un service public de qualité,
- d'une fiscalité plus juste tant pour les personnes physiques que pour les entreprises,
- d'un aménagement du territoire concerté et de la construction de logements pour toutes les catégories de la population.

Fidèle à mon engagement de longue date, je défendrai tous les éléments de ce programme avec vigueur et détermination !

Si la population genevoise me fait l'honneur de m'élire au Conseil d'Etat, toutes mes actions auront un point commun : la prestation aux genevois comme priorité absolue! Faire évoluer l'Etat, ses processus et ses services d'une logique centrée sur son propre fonctionnement à une logique de prestataire de service.

### Je veux que la prestation aux Genevois soit la priorité qui guide toute action de l'Etat.

Le socle d'une prestation de service de l'Etat pérenne est constitué d'une situation financière saine et d'une logique de développement durable. Reposant sur ces prérequis, mon engagement portera essentiellement sur 4 axes.

1. Moderniser et optimiser la collaboration entre l'Etat, les partenaires privés et les entités subventionnées dans l'intérêt des Genevois.
2. Préserver les emplois et renforcer la formation.
3. Mettre en place des conditions qui permettent de concilier vie privée et vie professionnelle.
4. Réformer le système de santé genevois pour contenir l'augmentation des coûts au niveau cantonal.

# 1.

## Développer le partenariat public-privé et la qualité de la collaboration entre l'État et les entités subventionnées

### Pour que les Genevois et les bénéficiaires de prestations publiques ou privées dans le cadre de partenariats soient au centre de nos préoccupations

#### Constat

Les moyens de l'État diminuent alors que ses charges et les dépenses augmentent. L'État doit explorer toutes les pistes pour remplir ses différentes missions et utiliser au mieux les ressources et compétences disponibles.

Aujourd'hui, en matière de partenariat public-privé, ce sont les différents chefs de département qui déterminent si et comment de tels partenariats peuvent être instaurés. Ils agissent pour la plupart ponctuellement sans réflexion globale. Cette situation, très présente dans le domaine de la santé, laisse apparaître que la décision de l'État à cet égard est généralement gouvernée par une volonté de conserver des compétences ou des pouvoirs directement sous son contrôle. Les décisions ne sont pas prises selon une approche globale, en lien avec les besoins prioritaires des citoyens ni en tenant compte de la meilleure utilisation possible des ressources.

#### **L'État doit garantir une utilisation optimale des ressources et établir des priorités en fonction des besoins des citoyens.**

La collaboration avec les institutions subventionnées, en particulier dans le domaine du social et du handicap laisse également à désirer. Elles ne sont associées ni à la réflexion ni à la planification sur les missions à délivrer. La réflexion de l'État est avant tout financière alors qu'elle doit impérativement prendre en compte les missions ainsi que les prestations à délivrer. Une stratégie devrait être objectivement définie. Un équilibre pérenne doit être recherché qui tient compte des capacités financières et des prestations déterminées selon une politique assumée.

Par exemple, les entités sont enfermées dans le carcan de la grille salariale de l'État. Lorsque leurs subventions baissent, elles n'ont pas de marge de manœuvre et restent tenues d'appliquer les décisions du Grand Conseil en termes d'indemnités (annuités). Elles sont privées de compétences managériales et laissées seules face au choix des diminutions de prestations qu'impliquent les baisses de subventions.

L'État doit être cohérent, traiter les entités subventionnées comme des partenaires et définir clairement les objectifs qui tiennent compte de diminution de subventions. Il n'est pas acceptable que ces entités n'aient pas de liberté, ni d'indépendance managériale et soient contraintes de couper dans les prestations, en particulier des personnes handicapées.

#### **Je souhaite libérer le potentiel des partenaires privés et publics et valoriser la complémentarité des différents acteurs pour que les bénéficiaires de prestations soient au centre de nos préoccupations.**

L'exemple des écoles privées est une preuve supplémentaire de la vision à court terme déployée par l'État. Ces établissements accueillent aujourd'hui 17 % des élèves du canton. L'État n'aurait aucunement les moyens de voir revenir l'ensemble des élèves concernés dans son giron. Pourtant, ces écoles ne sont pas traitées en véritables partenaires et l'État se désintéresse des élèves concernés. Ainsi, notamment dans les domaines de l'école inclusive, de la prévention en matière de tabagisme/drogue et de lutte contre les abus sexuels, les élèves scolarisés en école privée sont exclus de toute prestation de l'État et ne bénéficient pas des cours de prévention dispensés aux élèves scolarisés dans les établissements publics.

## **Je veux que tous les enfants scolarisés dans notre canton bénéficient des mêmes prestations en matière de prévention.**

### **Je m'engage à**

- Définir les objectifs stratégiques de l'Etat dans le domaine de la complémentarité public-privé en développant une approche centrée sur la prestation.
- Favoriser le partenariat public-privé avec un programme global propre à chaque domaine d'activité de l'État.
- Associer les entités subventionnées aux réflexions en matière de planification, de missions et d'objectifs.
- Libérer les entités subventionnées du carcan de la grille salariale de l'État en leur permettant d'appliquer les conventions collectives.
- Assurer aux élèves scolarisés dans le privé les mêmes prestations de l'État en ce qui concerne la prévention, notamment contre le tabagisme et les abus sexuels.

## 2.

### Préserver les emplois dans notre canton et renforcer la formation

**Pour assurer la prospérité du Canton et permettre au plus grand nombre de trouver un emploi, il faut développer la formation à tout âge et accentuer les mesures pour lutter contre le chômage des plus de 50 ans.**

#### Constat

Le taux de chômage dans notre canton s'élevait à 5.1% au mois de novembre 2017. Il est supérieur à la moyenne suisse laquelle s'établit à 3%. Notre canton compte 12'043 chômeurs et 15'710 demandeurs d'emploi. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 7,8% des chômeurs. Le nombre de chômeurs de plus de 50 ans se monte quant à lui à 2699, mais surtout c'est pour cette catégorie que retrouver un emploi est le plus difficile. Au niveau suisse, la durée est 1,5 fois plus longue que la durée de recherche moyenne suisse et 2 fois plus longue que celle des demandeurs d'emploi de 15 à 24 ans. Les plus de 50 ans constituent le 42% de l'ensemble des chômeurs de longue durée et le taux de chômeurs de longue durée au sein du groupe des plus de 50 ans est de 26.7%; chez les chômeurs de 25 à 49 ans, il est de 14.7%.

**Je veux que les seniors ne se sentent pas abandonnés en termes d'emplois, qu'ils soient inclus dans une société active et que des perspectives d'engagement s'offrent à eux.**

Nos entreprises créatrices d'emplois sont malmenées par un taux d'imposition trop élevé, le franc fort et des procédures administratives trop lourdes. Nos commerçants genevois sont touchés de plein fouet par le tourisme d'achat et en particulier le développement du commerce en ligne. Nous devons réagir comme l'a fait le canton de Vaud qui, dès le 1er janvier 2019 appliquera un taux d'imposition des entreprises de 13.79%. Genève doit faire de même rapidement faute de quoi nos entreprises se laisseront tenter par l'environnement concurrentiel de nos voisins ce qui aura pour conséquence d'accroître davantage le taux de chômage à Genève.

Si l'évolution qu'implique la digitalisation, la numérisation et la robotisation sont aujourd'hui en marche et incontournable, elle entraîne et entraînera encore une révolution de l'employabilité. Les attentes des employeurs seront différentes, les qualifications requises évolueront. Certains secteurs d'activités disparaîtront alors que d'autres feront leur apparition. Les premières personnes touchées seront les moins bien formées et les générations aujourd'hui en emploi. Dans ce contexte, la formation continue des personnes en emploi ainsi que la formation professionnelle des jeunes sont des enjeux cruciaux. C'est une réponse à la difficulté de décrocher un premier emploi et permet de maximiser ses chances de rester en emploi tout au long d'une carrière.

**Je souhaite offrir aux entreprises un cadre propice à la création d'emplois.**

## **Je souhaite développer et adapter la formation mais aussi prendre des mesures concrètes en faveur des personnes les plus fragiles afin que personne ne soit laissé au bord du chemin de cette révolution.**

### **Je m'engage à**

- Tout mettre en œuvre pour que la réforme fiscale des entreprises (PF 17) soit adoptée au plus vite.
- Étendre les horaires d'ouvertures des commerces afin de tenir compte de l'évolution des modes de vie et des pratiques actuelles mais aussi de favoriser la diminution du tourisme d'achat en France voisine.
- Mener une campagne cantonale de sensibilisation et de promotion des qualités des seniors en entreprise.
- Développer la collaboration avec des sociétés externes spécialisées dans le placement en emploi des seniors.
- Développer un concept Tandem (à l'instar de ce qui se fait dans les cantons d'Argovie, Bâle-Campagne et Schaffhouse) qui met en relation un demandeur d'emploi de plus de 50 ans et un mentor expérimenté et bien ancré dans le monde du travail pour l'aider dans la recherche d'emploi.
- Augmenter le montant de la prise en charge de la formation continue qualifiante des seniors.
- Accorder des aides ponctuelles aux employeurs qui engagent un senior.
- Apporter de l'aide administrative aux entreprises formatrices.
- Créer un réseau d'entreprises formatrices afin que les plus petites d'entre elles bénéficient de leur aide et de leur expérience et le cas échéant qu'elles puissent aussi se regrouper par type de domaine.
- Revaloriser l'apprentissage des jeunes auprès des parents.
- Valoriser les expériences des jeunes en matière de bénévolat en octroyant des crédits de certification comme cela se fait aux États Unis.

### 3. Mieux concilier vie privée et vie professionnelle

#### Pour permettre aux parents un véritable choix

##### Constat

La conciliation de la vie professionnelle et privée est toujours plus difficile pour les familles. Les loyers élevés, le montant des primes d'assurance maladie qui augmente chaque année, la cherté du coût de la vie et la fiscalité élevée pèsent lourd sur les foyers genevois et contraignent le plus souvent les deux parents à travailler pour subvenir aux besoins du ménage. Quant aux familles monoparentales de plus en plus nombreuses, elles ne peuvent se passer du seul revenu à disposition.

L'évolution de notre société implique également qu'aujourd'hui de plus en plus de femmes font le choix de travailler.

**Je veux donner les moyens aux parents et plus particulièrement aux femmes de s'engager professionnellement tout en ayant des enfants.**

Or, il manque actuellement quelque 3000 places de garde dans le canton. Cette pénurie a un impact sur l'économie. Il est en effet démontré que la possibilité pour les familles de disposer d'une place d'accueil préscolaire ou d'un mode de garde a des retombées directes sur une plus grande participation des femmes au marché du travail et engendre ainsi des revenus supplémentaires pour la famille.

Les entreprises sont également demandeuses de moyens de garde sûrs et adéquats, car leurs employés qui en bénéficient gagnent en efficacité et disponibilité. Certaines entreprises participeraient même à la création de nouvelles places d'accueil. Toutefois les conditions de construction et les normes d'encadrements sont tellement strictes, qu'elles ne laissent que très peu de place à une intervention privée.

Il n'y a pas que la garde d'enfants qui soit aujourd'hui un frein à une bonne conciliation de la vie privée et professionnelle. Lorsque des familles sont touchées par une maladie grave d'un de leurs enfants, qui implique un arrêt de l'activité professionnelle, rien n'est prévu pour pallier à cette perte de gain.

Par ailleurs, le vieillissement de la population et la nécessité de s'occuper des aînés demandent également beaucoup de temps et d'énergie aux familles. Les coûts des EMS sont très lourds pour les familles et pour la collectivité. Or, aujourd'hui les particuliers qui emploient du personnel privé à cet effet et permettent ainsi de réduire les coûts à charge des collectivités, ou qui occupent du personnel de maison pour l'entretien du ménage, ne sont pas considérés comme des employeurs ordinaires et ne peuvent dès lors pas déduire ces charges.

**Je veux apporter des solutions aux familles en ce qui concerne les modes de garde d'enfants et la prise en charge des aînés.**

## Je m'engage à

- Doubler le système de garde de jour à domicile des « Mary Poppins » afin de répondre rapidement aux besoins des familles en ce qui concerne la garde d'enfants.
- Favoriser le développement de crèches multiâges qui permettent plus de souplesse avec les taux d'encadrement et ainsi la possibilité d'accueillir davantage d'enfants.
- Assouplir les normes de construction et d'encadrement pour inciter tant les privés que les collectivités à construire des structures d'accueil.
- Repenser le taux de prise en charge des enfants en crèche lorsqu'un des parents est au chômage, afin de tenir compte de sa nouvelle disponibilité partielle, tout en prenant l'engagement de reprendre l'enfant à plein temps dès que le parent retrouve du travail.
- Déplafonner à CHF 25'000 la déduction cantonale pour les frais de garde aujourd'hui limitée à CHF 4'000 (art 35 LIPP).
- Encourager la mise en place au niveau fédéral d'une assurance couvrant la perte financière subie par les parents contraints d'arrêter leur activité professionnelle en raison d'une grave maladie de leur enfant.
- Agir au niveau fédéral pour que la déduction du personnel privé/de maison en particulier susceptible de s'occuper de nos aînés soit autorisée.

## 4. Réformer l'organisation des soins à Genève

### Pour assurer une médecine de meilleure qualité avec des coûts maîtrisés et un frein à la hausse des primes d'assurance maladie

#### Constat

Les primes d'assurances augmentent de 5,4% pour les adultes en 2018 et de 6.1% pour les enfants, hissant le canton de Genève au deuxième rang des primes plus élevées avec une prime moyenne de CHF 583.30 pour une franchise de CHF 300.

Aujourd'hui, les acteurs du système agissent indépendamment les uns des autres. La majorité des malades est incitée, sous couvert du montant élevé de leurs primes, à demander les examens les plus poussés sans prendre en compte leurs coûts, la plupart des médecins privilégient les traitements les plus modernes souvent plus chers. Et les assureurs cherchent à assurer les bons risques et proposent les modèles d'assurance qui leur rapportent le plus.

Ce marché de l'offre qui voit aussi l'augmentation du nombre de médecins et de centres de soins est en lien direct avec l'augmentation des coûts de la santé. Le domaine de la santé a la particularité d'une demande illimitée.

Dans notre canton, la politique de la santé est aujourd'hui déterminée sur la seule base de l'activité des HUG. La planification ne tient pas compte de l'ensemble des partenaires publics et privés et les missions des uns et des autres ne sont pas définies. Il n'existe aucune stratégie cantonale en matière de mutualisation, de planification ou de coordination des différentes ressources dans l'intérêt des patients.

Le maintien de la santé de la population n'est pas un axe prioritaire et les efforts à cet égard peuvent être développés. Un patient en bonne santé coûte moins cher !

**Je souhaite réformer le système de santé au niveau cantonal en mettant en place une meilleure collaboration des différents prestataires de soins afin de contenir l'augmentation des coûts de la santé et favoriser une meilleure prise en charge du patient.**



## Je m'engage à

- Impartir au Conseiller d'État en charge du département de la santé de fixer la politique en matière de santé et de réguler le système de soin cantonal, de déterminer les besoins et la planification et de coordonner l'ensemble des acteurs privés et publics.
- Créer un observatoire cantonal de la santé chargé de recueillir les informations sur l'état sanitaire de la population, de recenser l'activité clinique, ambulatoire et stationnaire, ainsi que les coûts.
- Promouvoir la santé et la prévention des maladies.
- Revoir le rôle du médecin de famille afin qu'il devienne le garant de l'itinéraire patient.
- Généraliser l'utilisation du dossier électronique du patient afin d'améliorer le suivi des patients et éviter la multiplication d'actes inutiles.
- Développer un véritable partenariat public-privé entre tous les prestataires de soins.
- Développer une meilleure utilisation du matériel technique de pointe afin de mutualiser les acquisitions et l'exploitation.
- Assurer la formation médicale tant par le public que par le privé.
- Augmenter la formation de personnel de santé dans notre canton.